

RESULTAT DU VOTE

Nombre de votants : 15
Voix favorables : 15
Voix défavorables : 15
Abstentions : 0
Refus de prendre part au vote : 0

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 17/12/2024

DELIBERATION

n° CA 2024-50

relative au budget rectificatif n°2 de l'exercice 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 et suivants ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment les articles 175 et suivants ;

Vu le décret n° 2022-1535 du 8 décembre 2022 relatif à l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse – TSE,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1^{er} :

Le conseil d'administration vote les autorisations du budget rectificatif n°2 suivantes :

- 162,50 ETPT, dont 117 ETPT sous plafond d'Etat et 45,50 ETPT hors plafond d'Etat (Plafond emplois Etat notifié par la DGESIP : 126).
- 20 715 365 € d'autorisations d'engagement dont :
14 023 957 € en personnel,
6 641 686 € en fonctionnement et intervention,
49 722 € en investissement.
- 20 715 365 € d'autorisations d'engagement dont :
14 023 957 € en personnel,
6 641 686 € en fonctionnement et intervention,
49 722 € en investissement.
- 20 741 698 € de prévisions de recettes.
- 26 333 € de solde budgétaire.

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- 26 333 € de variation de trésorerie,
- -5 312 € de résultat patrimonial,
- 76 055 € de capacité d'autofinancement,
- 26 333 € de variation de fonds de roulement.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Article 3 :

La présente délibération sera transmise à la Rectrice d'Occitanie, Chancelière des Universités. Elle fera l'objet d'une publication sur le site internet de TSE.

**La Présidente du conseil d'administration,
Marlène DOLVECK**

DocuSigned by:
Marlène DOLVECK
E28D3E97F0734A8...

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 17/12/2024

DELIBERATION n°2024-50

ANNEXE 1

**Exercice 2024 - Budget rectificatif n° 2 de
l'École d'économie et de sciences sociales quantitatives de
Toulouse - TSE
Conseil d'administration du 17 décembre 2024**

Exercice 2024 - Budget rectificatif n° 2 de
l'École d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse - TSE
Conseil d'administration du 17 décembre 2024

Liste des acronymes

Note de présentation du budget rectificatif n°2 2024

Tableau 1 – Tableau des emplois

Tableau 2 – Autorisations budgétaires

Tableau 3 – Dépenses par destination

Tableau 3 – Recettes par origine

Tableau 4 – Équilibre financier

Tableau 5 – Opérations pour le compte de tiers

Tableau 6 – Situation patrimoniale

Tableau 7 – Plan de trésorerie

Tableau 8 – Opérations liées aux recettes fléchées

Tableau 9 – Opérations pluriannuelles

Tableau 10 – Détail des opérations pluriannuelles et programmation

Annexe – Synthèse budgétaire et comptable

Liste des acronymes utilisés

AE : autorisation d'engagement = plafond des engagements

ANR : Agence Nationale de la Recherche

BI : budget initial

BR : budget rectificatif

CAF : capacité d'autofinancement

CF : compte financier

CP : crédits de paiement = plafond des décaissements

DGESIP : direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

DPGECP : document prévisionnel de gestion des emplois et des crédits de personnel

EPE : établissement public expérimental

ETPT : équivalent temps plein travaillé

GVT : glissement vieillesse technicité

IAF : insuffisance d'autofinancement

IUF : Institut Universitaire de France

RE : recettes encaissables

RP : ressources propres

SCSP : subvention pour charges de service public

UTC : Université Toulouse Capitole

Note de présentation du budget rectificatif n° 2 – 2024

Le second budget rectificatif du grand établissement, soumis au conseil d'administration du 17 décembre 2024, permet de procéder aux ajustements des prévisions de recettes et de dépenses de l'exercice budgétaire tenant compte des dernières informations dont dispose l'établissement à la date du 29 novembre 2024.

En l'absence de la notification définitive de la subvention de charge pour service public (SCSP) 2024, les éléments relatifs à la SCSP et aux emplois sous plafond État correspondent au contenu de la notification intermédiaire du 5 juillet 2024 et du courrier d'arbitrage du ministère, daté du 10 octobre dernier, arrêtant l'évaluation définitive de la SCSP relative à la réalisation des services par l'EPE UT Capitole pour l'École TSE.

Cette évaluation, au printemps 2022, avait permis de valoriser ces services à hauteur de 3,3 M€ (1,6 M€ en MS et 1,7 M€ en Fonctionnement). L'arbitrage du ministère, au terme d'une longue période d'instruction s'élève à 2.765.763 € (1.366 k€ en MS et 1.400 k€ en fonctionnement).

Le Conseil d'administration du mois de décembre 2024 doit délibérer sur les textes des deux conventions établies entre l'École TSE et l'EPE UT Capitole, l'une portant sur l'occupation du domaine public afin de définir le cadre et les conditions d'utilisation des locaux du campus de l'EPE couvrant le bâtiment TSE et l'accès aux locaux d'enseignement du campus et, une seconde convention, de services, détaillant les fonctions déléguées par l'École auprès de l'EPE qu'elles relèvent d'activités supports (agence comptable, gestion des ressources humaines, système d'information, patrimoine immobilier...) ou de soutiens (scolarité générale, relations internationales, orientation et insertion professionnelle, service commun de documentation, vie étudiante...).

Pour mémoire, la valorisation du coût de ces activités donne lieu au transfert d'un montant équivalent de SCSP de l'EPE vers l'École TSE qui rembourse à l'EPE le coût de ces mêmes activités. Au-delà de la nécessité réglementaire de procéder à une valorisation des services réalisés entre deux personnalités morales distinctes, ce dispositif revêt une importance cruciale pour l'École TSE dans la mesure où cela permet de valoriser au sein de son budget le coût des activités nécessaires à la réalisation de ses missions bien que déléguées à l'EPE.

La finalisation de la rédaction de ces deux conventions n'ayant abouti que le 5 décembre 2024, avec d'ultimes ajustements sur les flux financiers entre les deux établissements, il n'a pas été possible d'intégrer dans le BR2 l'ensemble des mouvements qui ont été arrêtés dans l'annexe financière relative à l'année 2024.

De plus, il reste, malgré tout, la nécessité de définir les modalités de versement à l'EPE d'une part de ressources propres issues des droits d'inscriptions de l'École. Ce travail devrait permettre l'identification de services non couverts par le transfert de SCSP en contrepartie de ce versement pour un montant maximum de 233.698 €. Ce travail devra être mené avant la fin du 1^{er} semestre 2025.

En outre, le budget 2024 présente la particularité de doubler de volume par rapport au premier exercice budgétaire en raison du transfert des personnels titulaires de l'EPE vers l'École TSE, au 1^{er} janvier 2024. Il pourra représenter une base de comparaison par rapport aux budgets ultérieurs.

Il est important de rappeler, ici, la qualité de l’accompagnement des services de la région académique Occitanie, sous la houlette du Recteur délégué à l’ESR, dont l’École TSE et l’EPE ont pu bénéficier durant toute l’année 2024 pour atteindre ce résultat.

Enfin, ce budget rectificatif n°2 est l’occasion d’actualiser le budget en fonction des derniers financements notifiés depuis la rentrée en tenant compte des enregistrements déjà réalisés lors du budget rectificatif n°1 adopté par le Conseil d’administration du 8 octobre 2024.

Il est à noter que d’autres moyens financiers de l’État annoncés précédemment, ou en cours d’instruction, n’ont pas pu être intégrés dans le budget de l’École TSE faute de notification ministérielle officielle. Il s’agit des ressources complémentaires relatives :

- aux crédits de fonctionnement évalués à 198 k€ pour couvrir les besoins de l’École nécessaires principalement à la maintenance des progiciels de gestion et au fonctionnement de l’établissement ;
- à l’enveloppe de 120 k€ obtenue dans le cadre du dialogue de performance 2023 non notifiée à ce jour ;
- aux crédits liés au Contrat Objectifs, Moyens et Performance (COMP 2024-2026) non signé à ce jour.

Budget 2024 (k€)	Budget Initial	BR 1	Mouvements	BR 2	Evolution % BI
Autorisation d'engagements (AE)	19 059	19 954	762	20 716	8,7%
Crédits de paiement (CP)	19 059	19 954	762	20 716	8,7%
Recettes encaissables (RE)	18 854	19 914	828	20 742	10,0%
Solde budgétaire (RE-CP)	-205	-40	66	26	

Les modifications proposées conduisent à :

- augmenter le plafond des autorisations d’engagement (AE) et les crédits de paiement de 762 K€ par rapport au budget rectificatif n°1,
- réajuster les prévisions de recettes en fonction du montant de la SCSP faisant suite à l’arbitrage de la DGESIP et des projets des activités de recherche et d’enseignement : 828 K€.

I – Détail des évolutions du budget

1) Évolution des recettes (+ 827,5 K€ par rapport au BR1)

La principale évolution en matière de recettes proposée au BR2 porte sur l’inscription au budget du montant de SCSP lié à l’arbitrage du 10/10/2024, prévoyant des recettes complémentaires de 887,7 k€.

Il est en outre procédé à des ajustements :

- Décalage de recettes fléchées pour tenir compte du report de versement du financement de l’ANR relatif à la Chaire Professeur Junior (CPJ AQIS) : 200 K€ qui devraient être versés intégralement en 2025 pour 6 ans,
- Prise en compte de recettes propres liés à l’enregistrement de droits d’inscriptions.

2) Évolution des dépenses (+ 761,5 K€ en AE/CP par rapport au BR1)

a - Le budget de la section fonctionnement augmente de 1.339 k€ par rapport au BR1 afin d'intégrer la SCSP faisant suite à l'arbitrage du 10/10/2024. La quasi-intégralité de ces dépenses a vocation à être transférée à l'UT Capitole dans le cadre des convention immobilière et de services qui seront signées à la fin de l'année.

b – Le budget de la section investissement est réduit pour être ramené à 49,7 K€ (-2 K€).

c – Les prévisions de dépenses de masse salariale sont en diminution de 575 K€ par rapport au BR1 afin de permettre, notamment, le remboursement de la MS des personnels titulaires de l'EPE mis à disposition de l'École.

En synthèse :

Budget 2024 (k€)	Budget Initial	BR 1	BR 2	Evolution % BI
Personnel	15 569	14 599	14 024	-10%
Fonctionnement	3 427	5 303	6 642	94%
Investissement	63	52	50	-21%
Total	19 059	19 954	20 715	

Il est à noter qu'une partie de la masse salariale financée par la SCSP notifiée à l'École TSE doit être versée à l'EPE, d'une part, afin de rembourser la MS des personnels titulaires de l'EPE mis à disposition de l'École (878 k€) et, d'autre part, afin de rembourser la part de MS des services rendus par l'EPE à l'École (1.365.742 € sur les 2.765.763 €). En définitive, 2.243 k€ de MS doivent être transformés en crédits de fonctionnement avant d'être transférés à l'EPE.

L'enveloppe de 6.642 k€ de crédits de fonctionnement permet, in fine, de verser à l'EPE 3.643 k€ de SCSP.

II – L'équilibre financier, trésorerie et évolution de la situation patrimoniale

Avec la modification du budget, le solde budgétaire prévisionnel passe de -205 k€ à + 26 k€ grâce à des prévisions de recettes supplémentaires liées à des contrats de recherche. A l'inverse, le résultat patrimonial passe de 8 k€ au BR1 à -5 k€ au BR2, un résultat légèrement déficitaire lié à un certain nombre d'incertitudes dans cette année de transition durant laquelle l'École TSE a procédé directement à l'enregistrement de ses ressources propres liées aux droits d'inscription.

Néanmoins, les données patrimoniales éclairent mieux la situation financière de l'établissement qui reste saine.

Résultat patrimonial	- 5 k€	
Capacité d'autofinancement (CAF)	76 k€	
Variation de fonds de roulement	26 k€	
Fonds de roulement	1 977 k€	34 jours
Besoin en fonds de roulement	- 2 836 k€	
Variation de trésorerie	26 k€	
Trésorerie	4 813 k€	82 jours

Charges de personnel = 71 % des produits encaissables (limite = 85%)

*

*

*

Tableau 1 - EPSCP
Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du budget 20NN

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

			(A)	(B)	(C) = (A) + (B)
			Emplois sous plafond Etat *	Emplois financés hors SCSP	
Catégori es d'emploi s	Nature des emplois		En ETPT	En ETPT	Global
Enseignan ts, enseignan ts- chercheur s, chercheur	Permanen ts	Titulaires	58.80		58.80
		CDI	7.00	5.70	12.70
	Non permanen ts	CDD	30.00	28.80	58.80
	S/total EC		95.80	34.50	130.30
Elèves fonctionnaires stagiaires des écoles nationales					0.00
BIATSS (personne ls de bibliothèq ues, ingénieurs	Permanen ts	Titulaires	10.00		10.00
		CDI	2.00	1.00	3.00
	Non permanen ts	CDD	9.20	10.00	19.20
	S/total Biatss		21.20	11.00	32.20
Totaux		117.00	45.50	162.50	
					Plafond global des emplois voté par le CA **
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			126.00		

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein
Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (2))
Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (1)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (3)
*: cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'emplois fixe par l'Etat relatif aux emplois financés par l'Etat"
**: cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'autorisation de l'ensemble des emplois rémunérés par l'établissement"

Tableau 2
Autorisations budgétaires - Budget rectificatif n° 2 2024

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Dépenses													Recettes						
	Montant Budget Initial (CA du 19/12/2023) (a)		Montant Budget Rectificatif n° 1		Montant Budget rectificatif n° 2		Somme des BR (yc nouveau BR) (b)		TOTAL : dernier budget modifié (c) = (a) + (b)		Ecart entre le budget rectificatif n°1 et le budget initial (c=b-a)		Montant Budget Initial (CA du 19/12/2023) (d)	Montant Budget rectificatif n° 1	Montant Budget rectificatif n° 2	Somme des BR (yc nouveau BR) (e)	TOTAL : dernier budget modifié (f) = (d) + (e)	Ecart entre le budget rectificatif n°1 et le budget initial	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP							
Personnel	15 569 148.00	15 569 148.00	- 969 746.00	- 969 746.00	- 575 445.00	- 575 445.00	- 1 545 191.00	- 1 545 191.00	14 023 957.00	14 023 957.00	- 1 545 191	- 1 545 191	17 427 535	466 431	1 015 896	1 482 327	18 909 862	1 482 327	Recettes globalisées
dont contributions employeur au CAS Pension	369 132.00	369 132.00	5 000.00	5 000.00			5 000.00	5 000.00	374 132.00	374 132.00	5 000.00	5 000.00	14 260 832	91 843	878 195	970 038	15 230 870	970 038	Subvention pour charges de service public
							-	-	-	-	-	-	-	8 250		8 250	8 250	8 250	Autres financements de l'Etat
							-	-	-	-	-	-				-	-	-	Fiscalité affectée
Fonctionnement	3 427 163.00	3 427 163.00	1 875 575.00	1 875 575.00	1 338 948.00	1 338 948.00	3 214 523.00	3 214 523.00	6 641 686.00	6 641 686.00	3 214 523	3 214 523		4 000	20 737	20 737	20 737	20 737	Autres financements publics
							-	-	-	-	-	-	3 166 703	362 338	120 964	483 302	3 650 005	483 302	Recettes propres
Intervention							-	-	-	-	-	-				-	-	-	
							-	-	-	-	-	-				-	-	-	Recettes flechées *
							-	-	-	-	-	-				-	-	-	Subvention pour charges d'investissement flechée
							-	-	-	-	-	-				-	-	-	Financements de l'Etat flechés
Investissement	63 000.00	63 000.00	- 11 278.00	- 11 278.00	- 2 000.00	- 2 000.00	- 13 278.00	- 13 278.00	49 722.00	49 722.00	- 13 278	- 13 278	1 426 730	593 499	- 188 393	405 106	1 831 836	405 106	Autres financements publics flechés
							-	-	-	-	-	-				-	-	-	Recettes propres flechées
							-	-	-	-	-	-							
TOTAL DES DÉPENSES AE (A)													18 854 265.00	1 059 930.00	627 503.00	1 887 433.00	20 741 698.00	1 887 433.00	TOTAL DES RECETTES (C)
CP (B)	19 059 311.00	19 059 311.00	894 551.00	894 551.00	761 503	761 503	1 656 054.00	1 656 054.00	20 715 365.00	20 715 365.00	1 656 054.00	1 656 054.00							
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1=C-B)		-		165 379		66 000		231 379		26 333		231 379	205 046	0	0	0	0	0	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2=B-C)

Tableau 4
Équilibre financier - Budget rectificatif n° 2 2024

POUR VOTE													
BESOINS							FINANCEMENTS						
	Montants Budget initial 2024 (CA du 19/12/2023) (a)	Montants Budget rectificatif n° 1 (CA du 08/10/2024)	Montants Budget rectificatif n° 2	Somme des BR (yc nouveau BR) (b)	TOTAL : dernier budget modifié (c) = (a) + (b)	Ecarts entre le budget rectificatif n°1 et le budget initial (d)=(c)-(a)	Montants Budget initial 2024 (CA du 19/12/2023) (a)	Montants Budget rectificatif n° 1	Montants Budget rectificatif n° 2	Somme des BR (yc nouveau BR) (b)	TOTAL : dernier budget modifié (c) = (a) + (b)	Ecarts entre le budget rectificatif n°1 et le budget initial (d) =(c)-(a)	
éficilt) (D2)*	205 046	-	-	-	-	- 205 046	-	165 379	66 000	231 379	26 333	26 333	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
st principal	205 046	-	-	-	-	- 205 046	-	165 379	66 000	231 379	26 333	26 333	dont Budget Principal
et Annexe				-	-	-					-	-	dont Budget Annexe
Remboursements d'emprunt					-						-		Nouveaux emprunts (capital) ;
Opérations au nom et pour le compte de tiers	3 805 730	267 500	100 000	367 500	4 173 230	367 500	3 800 330	272 900	100 000	372 900	4 173 230	372 900	Remboursements de prêts (capital) ;
dépenses de décaissement	2 100	- 2 100		- 2 100	-	- 2 100	15 000	- 15 000		- 15 000	-	- 15 000	Dépôts et cautionnements (b2)
Sous-total des opérations s'avant	4 012 876	265 400	100 000	365 400	4 173 230	160 354	3 815 330	423 279	166 000	589 279	4 199 563	384 233	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
ABONDEMENT de	0	157 879	66 000	223 879	26 333	26 333	197 546	0	0	0	0	-197 546	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
thée (a)***		172 500		172 500	172 500	172 500	36 000		191 393	191 393	227 393	-36 000	PRLELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
fléchée (d)			257 393	257 393	257 393	0	161 546	14 621		14 621	176 167	-146 925	dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***
TOTAL DES BESOINS (1 + I)	4 012 876	423 279	166 000	589 279	4 199 563	186 687	4 012 876	423 279	166 000	589 279	4 199 563	186 687	dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)
													TOTAL DES FINANCEMENTS (2 + II)

Tableau 6
Situation patrimoniale - Budget rectificatif n° 2 2024

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants Budget 2023 (CA du 05/01/2023)	Prévision exécution 2023 (CA du 19/12/2023)	Montants Compte Financier 2023	Montants Budget initial 2024 (CA du 19/12/2023)	Montants Budget rectificatif n° 1	Montants Budget rectificatif n° 2	Somme des BR (yc nouveau BR) (b)	TOTAL : dernier budget modifié (c) = (a) + (b)	Ecarts entre le budget rectificatif n°1 et le budget initial	PRODUITS	Montants Budget 2023 (CA du 05/01/2023)	Prévision exécution 2023 (CA du 19/12/2023)	Montants Compte Financier 2023	Montants Budget initial 2024 (CA du 19/12/2023)	Montants Budget Rectificatif n° 1	Montants Budget rectificatif n° 2	Somme des BR (yc nouveau BR) (b)	TOTAL : dernier budget modifié (c) = (a) + (b)	Ecarts entre le budget rectificatif n°1 et le budget initial
Personnel	5 251 960	5 153 280	5 005 771	15 569 140	-969 746	-715 685	-1 685 431	13 883 717	-1 685 431	Subventions de	6 508 844	6 341 000	7 626 064	14 280 832	91 843	878 195	970 038	15 230 870	970 038
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	1 045 172	1 113 086	316 428	389 132	5 000	0	5 000	374 132	5 000	Fiscalité affectée	0	0	59 148	0	0	0	0	0	0
Fonctionnement autre que les charges de intervention (le as échéant)	5 396 713	5 296 322	4 941 371	3 427 163	1 875 575	1 580 554	3 436 129	6 863 292	3 436 129	Autres subventions	971 730	1 476 530	16 130	1 426 730	58 250	375 843	434 093	1 860 823	434 093
								0	0	Autres produits	2 974 807	2 634 683	2 695 045	2 874 703	156 665	618 637	775 302	3 650 005	775 302
TOTAL DES CHARGES (1)	10 738 673	10 450 702	9 947 142	18 996 311	905 829	844 870	1 750 699	20 747 010	1 750 699	TOTAL DES PRODUITS	10 455 381	10 452 213	10 396 408	18 562 265	306 758.00	1 872 675.00	2 179 433.00	20 741 698.00	2 179 433.00
Résultat : bénéfice (3) = (2) - (1)		1 511	449 265	0	0	1 027 805	428 734	-5 312	428 734	Résultat : perte (4) = (1) - (2)	283 292	-	-	434 046	599 071	-	-	5 312	-
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)	10 452 213	10 452 213	10 452 213	18 996 311	905 829	1 872 675	2 179 433	20 747 010	2 179 433	TOTAL EQUILIBRE du	10 738 673		10 396 407.52	18 996 311.00	905 828.99	1 872 675.00	2 179 433.00	20 747 009.74	2 179 433.00

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Montants Budget 2023 (CA du 05/01/2023)	Prévision exécution 2023 (CA du 19/12/2023)	Montant Compte Financier 2023	Montants Budget initial 2024 (CA du 19/12/2023)	Montants Budget rectificatif n° 1	Montants Budget rectificatif n° 2	Somme des BR (yc nouveau BR) (b)	TOTAL : dernier budget modifié (c) = (a) + (b)	Ecarts entre le budget rectificatif n°1 et le budget initial
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	-283 292	1 511	449 265	-434 046	-599 071	1 027 805	428 734	-5 312	428 734
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	107 260	107 336	151 542	91 361	1 639	-11 633	-9 994	81 367	-9 994
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- produits de cession d'éléments d'actifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- quote-part des subventions d'investissement versée au résultat de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	0
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	-176 032	108 847	600 807	-342 685	-597 432	1 016 172	418 740	76 055	418 740

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants Budget 2023 (CA du 05/01/2023)	Prévision exécution 2023 (CA du 19/12/2023)	Montant Compte financier 2023	Montants Budget initial 2024 (CA du 19/12/2023)	Montants Budget rectificatif n° 1	Montants Budget rectificatif n° 2	Somme des BR (yc nouveau BR) (b)	TOTAL : dernier budget modifié (c) = (a) + (b)	Ecarts entre le budget rectificatif n°1 et le budget initial	RESSOURCES	Montants Budget 2023 (CA du 05/01/2023)	Prévision exécution 2023 (CA du 19/12/2023)	Montants Compte Financier 2023	Montants Budget initial 2024 (CA du 19/12/2023)	Montants Budget rectificatif n° 1	Montants Budget rectificatif n° 2	Somme des BR (yc nouveau BR) (b)	TOTAL : dernier budget modifié (c) = (a) + (b)	Ecarts entre le budget rectificatif n°1 et le budget initial
Insuffisance d'autofinancement*	176 032.00	-	-	342 685	597 432	-	-	-	-	Capacité d'autofinancement	-	108 847.00	600 807.14	-	-	1 016 172	418 740	76 055	418 740
Investissements	39 750.00	35 847.00	9 718.46	63 000.00	- 11 278.00	- 2 000.00	- 13 278.00	49 722.00	- 13 278.00	Produits de cession d'actifs par des tiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Autres ressources	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Remboursement des dettes financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Augmentation des dettes financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES EMPLOIS (5)	215 782.00	35 847.00	9 718.46	405 685	586 154	- 2 000	- 13 278	49 722	- 13 278.00	TOTAL DES RESSOURCES (6)	-	108 847.00	600 807.14	-	-	1 016 172.25	418 740.26	76 055	418 740
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)- (5)	-	73 000.00	591 088.68	-	-	1 018 172	432 018	26 333	432 018	PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(6)	215 782.00	-	-	405 685.00	586 154	-	-	-	-

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Montants Budget 2023 (CA du 05/01/2023)	Prévision exécution 2023 (CA du 19/12/2023)	Montants Compte Financier 2023	Montants Budget initial 2024 (CA du 19/12/2023)	Montants Budget rectificatif n° 1	Montants Budget rectificatif n° 2	Somme des BR (yc nouveau BR) (b)	TOTAL : dernier budget modifié (c) = (a) + (b)	Ecarts entre le budget rectificatif n°1 et le budget initial
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	- 215 782.00	73 000.00	591 088.68	- 405 685.00	- 586 153.99	1 018 172.25	432 018.26	26 333	432 018
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	- 50 422.00	-	1 044 623.82	- 208 139	- 744 033	952 172	208 139	0	208 139
Variation de la TRÉSORERIE : ABONDEMENT (1) ou PRELEVEMENT (11) :	- 165 360.00	73 000	- 453 535.14	- 197 546	157 879	66 000	223 879	26 333	223 879
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	2 832 305.20	1 432 468	1 950 556.93	1 407 422	821 268		821 268	1 976 890	569 468
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	4 882 976.00	- 3 880 670	- 2 836 046.27	- 3 708 170	- 4 452 203		- 2 836 046	872 124	
Niveau de la TRÉSORERIE	2 050 670.80	5 313 138.00	4 786 603.20	5 115 592	5 273 471		5 273 471	4 812 936	- 302 656

Tableau 9
Tableau des opérations pluriannuelles - Budget rectificatif n° 2 2024

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

A - Prévision d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement							Crédits de paiement							Restes	
		AE ouvertes les années antérieures	AE consommées les années antérieures	AE reprogrammées ou reportées en année N	AE nouvelles ouvertes en année N (B)	AE mouvement BR1	AE mouvement BR2	TOTAL des AE ouvertes en année N	CP ouverts les années antérieures à N	CP consommés les années antérieures à N	CP reprogrammés ou reportés en N	CP nouveaux ouverts en N	CP mouvement BR1	CP mouvement BR2	Total des CP ouverts en année N	Restes à engager en fin d'année N (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année N (CP)
		(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6')	(6)=(4)+(5)-(5')	(7)	(8)	(8)=(7-8)	(10)	(10')	(10')	(11)=(8)+(10)-(10')+(10')	(12)=(1)-(3)-(6)	(13)=(3)+(6)-(8)-(11)
total contrats de recherche	3 358 932.00	27 166.00	27 166.00	0.00	322 000.00	334 999.00	11 607.00	656 999.00	27 166.00	27 166.00	0.00	322 000.00	334 999.00	11 607.00	656 999.00	2 674 767.00	0.00
Total contrats d'enseignement	6 163 350.00	978 231.00	898 231.00	80 000.00	1 146 730.00	0.00	0.00	1 226 730.00	1 002 980.00	922 980.00	80 000.00	1 146 730.00	0.00	0.00	1 226 730.00	4 038 389.00	-24 749.00
Total	9 522 282.00	1 005 397.00	925 397.00	80 000.00	1 468 730.00	334 999.00	11 607.00	1 883 729.00	1 030 146.00	950 146.00	80 000.00	1 468 730.00	334 999.00	11 607.00	1 883 729.00	6 713 156.00	-24 749.00
pour information, répartition des opérations pluriannuelles par enveloppes :																	
Si total personnel	4 737 943.00	258 646.00	258 646.00	0.00	604 200.00	244 754.00	27 912.00	848 954.00	258 646.00	258 646.00	0.00	604 200.00	244 754.00	27 912.00	848 954.00	3 630 343.00	0.00
Si total fonctionnement et intervention	4 735 339.00	744 751.00	664 751.00	80 000.00	854 530.00	87 245.00	-16 305.00	1 021 775.00	769 500.00	689 500.00	80 000.00	854 530.00	87 245.00	-16 305.00	1 021 775.00	3 048 813.00	-24 749.00
Si total investissement	49 000.00	2 000.00	2 000.00	0.00	10 000.00	3 000.00	0.00	13 000.00	2 000.00	2 000.00	0.00	10 000.00	3 000.00	0.00	13 000.00	34 000.00	0.00
Montants de l'opération Total	9 522 282.00	1 005 397.00	925 397.00	80 000.00	1 468 730.00	334 999.00	11 607.00	1 883 729.00	1 030 146.00	950 146.00	80 000.00	1 468 730.00	334 999.00	11 607.00	1 883 729.00	6 713 156.00	-24 749.00

B - Prévisions de recettes

Opérations	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs			
			Montant	Encassements au titre des années	Encassements pour l'année N	Restes à encaisser
			(15)=(1)-(14)	(16)	(17)	(18)=(15)-(16)-(17)
total contrats de recherche	3 358 932		3 358 932	16 000	860 106	2 482 826
Total contrats d'enseignement	6 163 350		6 163 350	0	1 072 980	5 090 370
Total	9 522 282	0	9 522 282	16 000	1 933 086	7 589 196